

Communiqué de presse  
28 Avril 2017

# Le Conseil des ministres donne son feu vert au tout premier « Cyberplan national d'urgence »

Dans le cadre de sa mission de gestion de crise en cas de cyberincident, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a élaboré un Cyberplan national d'urgence en collaboration avec le Centre de coordination et de crise du gouvernement.

Le plan en question prévoit une **structure de réponse aux cybercrises et aux cyberincidents qui requièrent une coordination et une gestion au niveau national.**

Le plan décrit les missions des différents services dans la gestion des cybercrises et des cyberincidents. En cas d'attaque sur des secteurs comme les finances, l'énergie, la mobilité et la santé publique ou sur les divers services publics, les instances compétentes se doivent de suivre des procédures clairement définies et ce, afin d'éviter ou de limiter tout dommage.

**Charles Michel, Premier ministre :** « Le nombre de notifications de cyberattaques et d'incidents en la matière ne cesse de croître. Le plan d'urgence contient des directives clairement établies pour tous les services impliqués dans la gestion de crise. Si des secteurs sont victimes d'une cyberattaque, les instances compétentes se doivent de savoir comment réagir. »

Ces dernières années, le nombre de cyberincidents a connu une hausse significative, ce qui pose un risque réel. En 2016, la « Computer Emergency and Response Team » (CERT.be) a recensé en moyenne chaque mois 1 300 notifications et autres infractions cyber.

**Charles Michel, Premier ministre :** « En cas de cyberattaque, rapidité et efficacité sont les maîtres-mots. C'est pourquoi un cyberplan d'urgence est plus que jamais une nécessité, si l'on entend assurer la sécurité de nos citoyens. Le gouvernement prend ici pleinement ses responsabilités en vue de réduire au maximum les conséquences d'un incident. »

Le Conseil des ministres a également donné son feu vert au **memorandum of understanding avec l'OTAN** sur la coopération en matière de cyberdéfense.

**Steven Vandeput, ministre de la Défense :** « Aujourd'hui, avec la signature de l'accord de coopération en matière de cyberdéfense, nous avons franchi une étape cruciale. L'OTAN pouvait déjà intervenir en cas d'attaque physique d'un allié ; il pourra désormais également intervenir si notre pays est confronté à une cyberattaque. »